

Assurance Maladie

Votre compte ameli vous rend bien des services : téléchargez votre relevé fiscal !

Vous avez perçu des indemnités journalières et/ou pensions d'invalidité en 2018 ?

Pour votre déclaration d'impôts 2019, **téléchargez dès à présent votre relevé fiscal sur votre compte ameli** (rubrique Mes démarches) pour déclarer ces prestations aux services fiscaux.

Ce document reste accessible pendant 6 mois et peut également servir aux autres organismes vous versant des prestations familiales.

The screenshot shows the 'Mes démarches' page on the Ameli website. The page is divided into several sections:

- TÉLÉCHARGER**
 - Attestation de droits
 - Attestation de paiement d'indemnités journalières
 - Relevé fiscal (highlighted with a red box)
- DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION**
 - Changement d'adresse
 - Naissance de mon enfant
- EFFECTUER UNE DÉMARCHÉ**
 - Commander une carte Vitale
 - Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
 - Déclarer la perte ou le vol de carte Vitale
 - Déclarer un accident causé par un tiers
 - Faire une demande de CMUC ou d'ACS
- SUIVRE MES DÉMARCHES**
 - Commande de carte Vitale
 - Arrêts de travail

At the bottom of the page, there are links for 'Propriété intellectuelle', 'Conditions d'utilisation', and 'Aide'.